



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Interrogations à l'approche des Assises de la psychiatrie et de la santé mentale

Question écrite n° 41661

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les différentes interrogations de la profession de psychologue à l'approche des Assises de la psychiatrie et de la santé mentale, prévues les 27 et 28 septembre 2021. Alors que l'on traverse une période très difficile en raison de la crise sanitaire, la perspective de la prise en charge par la sécurité sociale de séances de psychothérapie par les jeunes à travers un « forfait psy » est tout à fait juste et une réponse adaptée à la situation. Si les psychologues accueillent cette perspective avec satisfaction, car elle garantira une égalité d'accès aux soins psychiques, ils sont cependant opposés à la forme qu'elle semble prendre et notamment, dans le cadre d'une prescription par un médecin généraliste, de la prédétermination du nombre de séances et de leur durée, dont ils estiment que l'appréciation relève exclusivement de leur expertise. Pour obtenir leur « chèque psy », les étudiants doivent passer par un médecin généraliste, ou exerçant dans un service de santé universitaire, afin d'être orientés vers un psychologue participant au dispositif. Ils obtiendront alors des séances (trois) renouvelables à condition d'effectuer un nouvel aller-retour chez le généraliste. Le forfait « 100 % psy pour les enfants » fonctionne également sur prescription médicale. Il peut y avoir 5 à 6 étapes entre le patient et sa première consultation de psychologie. Ce système peine à fonctionner. Les personnes n'ayant pas accès à un médecin traitant ne peuvent pas bénéficier d'un remboursement pour une prise en charge psychologique. Ainsi, les professionnels montrent que s'il était possible d'accéder directement au psychologue sans passer par un médecin généraliste, tout en bénéficiant du remboursement, l'accès des populations défavorisées serait amélioré. Enfin, les cadres régissant les séances remboursées sont qualifiés de « déconnectés de la réalité ». Alors que la durée moyenne d'une séance en France est d'une heure, le dispositif prévoit 45 minutes pour les étudiants et 30 minutes pour les enfants. Les psychologues ont besoin de temps pour mettre le patient en confiance et pour repérer les traumatismes. De plus, la tarification en vigueur ne correspond pas aux réalités de la pratique des professionnels. Ils craignent, en conséquence, d'être considérés non pas comme professionnels de santé mais comme des auxiliaires paramédicaux. Elle souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en place pour reconnaître à sa juste valeur la profession de psychologue, que cela soit sur le plan financier ou sur la considération de leurs compétences propres.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41661

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7311

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)